

Réflexions sur les différentes notions d'indicateurs de durée de carrière au fil des générations

Conseil d'orientation des retraites
Séance plénière du 13 avril 2016

Bureau Retraites

L'indicateur de durée de carrière

- Concept déjà suivi par le COR:
 - Indicateur en tant que tel (une des dimensions de l'équité)
 - Au dénominateur du ratio [durée de retraite/durée de carrière] (*dans le rapport annuel de juin 2014, mais pas dans celui de juin 2015*)
- Un indicateur difficile à interpréter:
 - Quelle mesure de la durée de carrière ?
 - Quelle interprétation en termes d'équité ?

Deux problématiques étudiées

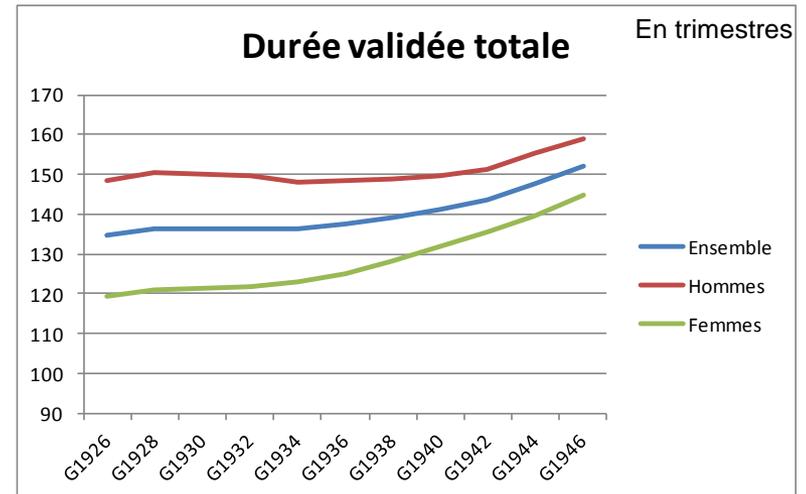
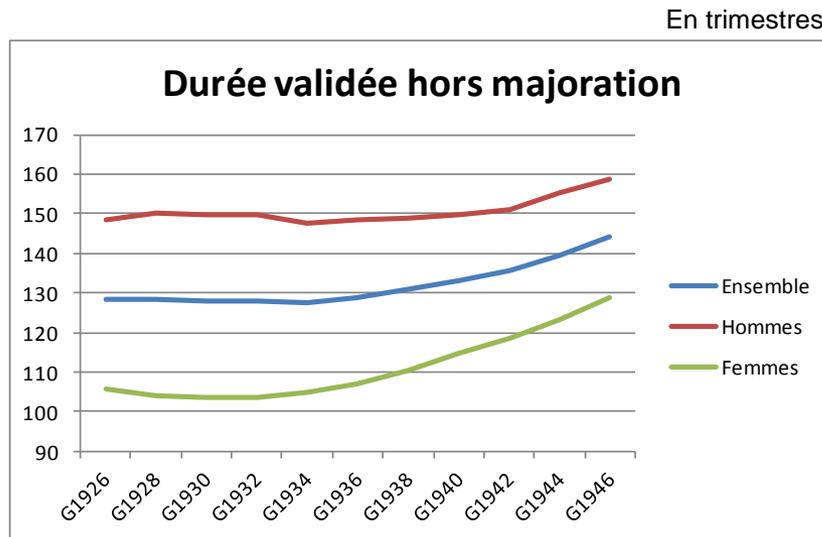
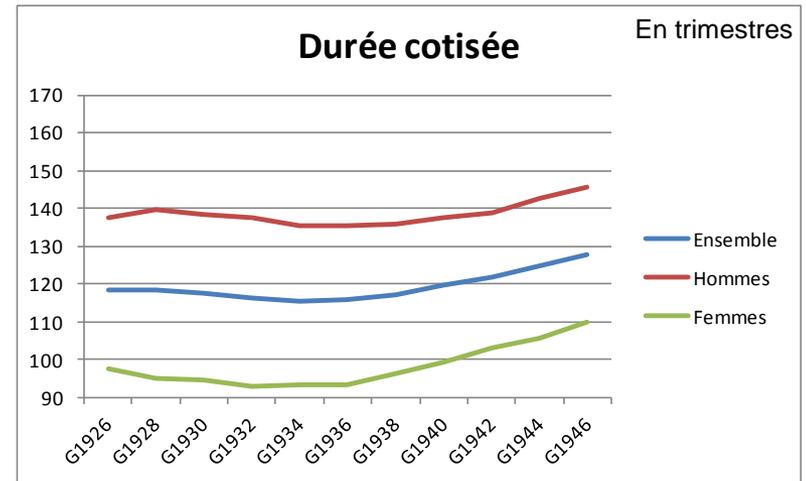
- Comparaison de **trois notions de durée** de carrière :
 - Durée cotisée → durée effectivement travaillée
 - Durée validée hors majorations → durée calendaire en emploi ou dans des situations « assimilées » à l'emploi
 - Durée validée totale → durée prise en compte par le système de retraite (y compris majorations)
- Comment prendre en compte le cas spécifique des carrières incomplètes ? → la notion **d'effort de durée de carrière pour une retraite complète**

Source et champ de l'étude

- Échantillon interrégimes de retraités (EIR) de 2012
- Champ : retraités de droit direct d'un régime de base, vivants fin 2012
- Analyse **par génération entre les personnes nées en 1926 et les personnes nées en 1946**, corrigée de la mortalité différentielle

Évolution de la durée de carrière

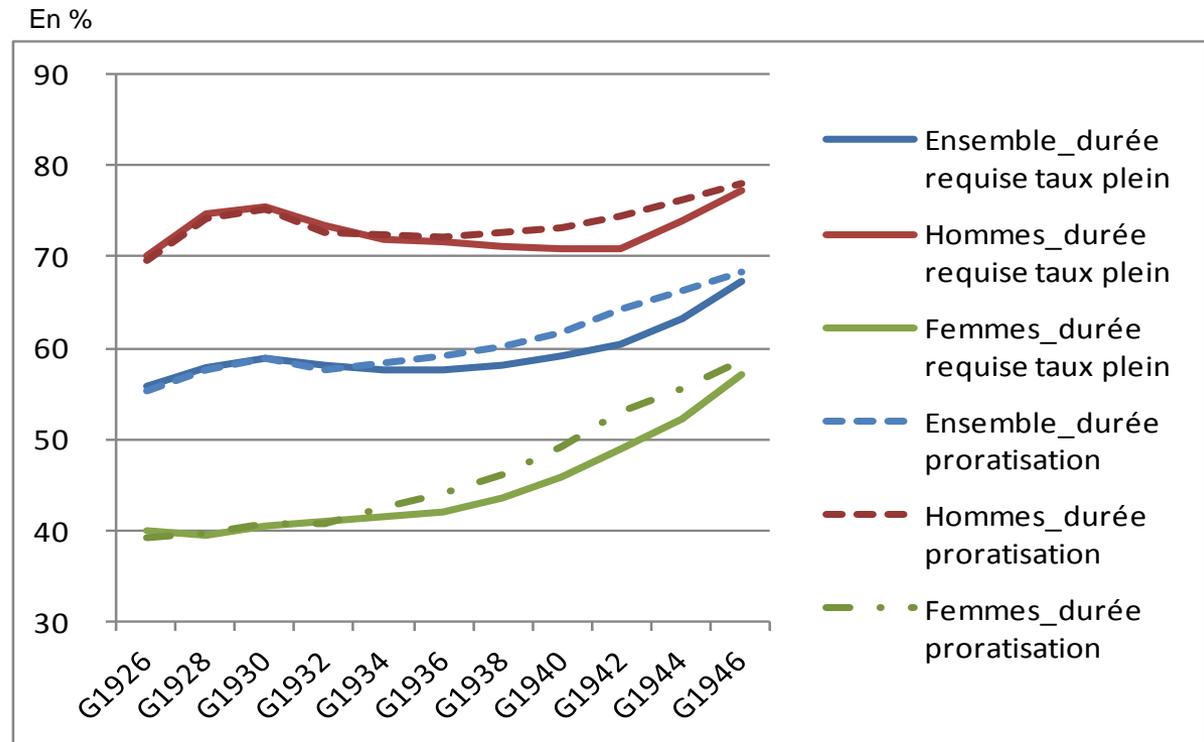
- Les trois notions de durée de carrière :
 - sont globalement stables entre les G26 et G36
 - s'accroissent entre les G36 et G46



Part de carrières complètes

- Deux notions de carrière complète :
 - Durée validée tous régimes \geq durée requise pour le taux plein
 - Somme des coefficients de proratisation des régimes de base \geq 100 %

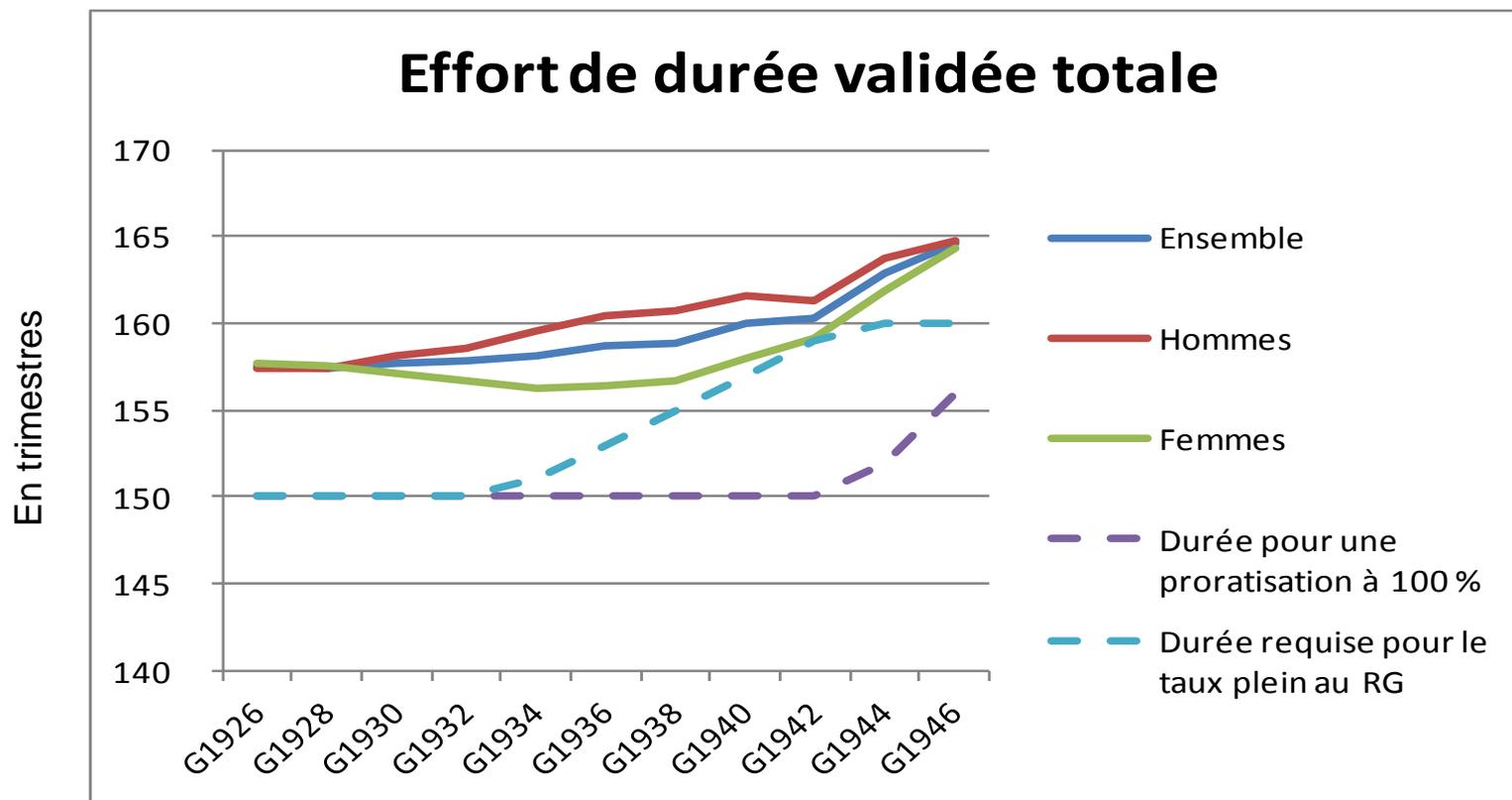
- Une hausse de la proportion de carrières complètes pour les femmes et une relative stabilisation pour les hommes



L'effort de durée de carrière (1/2)

- Définition :
 - Un indicateur égal à la **durée de proratisation** pour la génération
 - ... sauf si l'assuré a validé une durée plus longue sans que celle-ci ne soit prise en compte \Rightarrow on retient alors la **durée effectivement validée**
- Exemples (pour une durée de proratisation de 40 ans) :
 - Unipensionné ayant validé 30 ans dans un régime (carrière incomplète) \rightarrow effort = 40 ans
 - Unipensionné ayant validé 42 ans dans un régime \rightarrow effort = 42 ans
 - Polypensionné ayant validé 30 ans dans un régime et 12 ans dans un autre \rightarrow effort = 40 ans
- Pas de prise en compte ici de l'effet de la décote et de la surcote

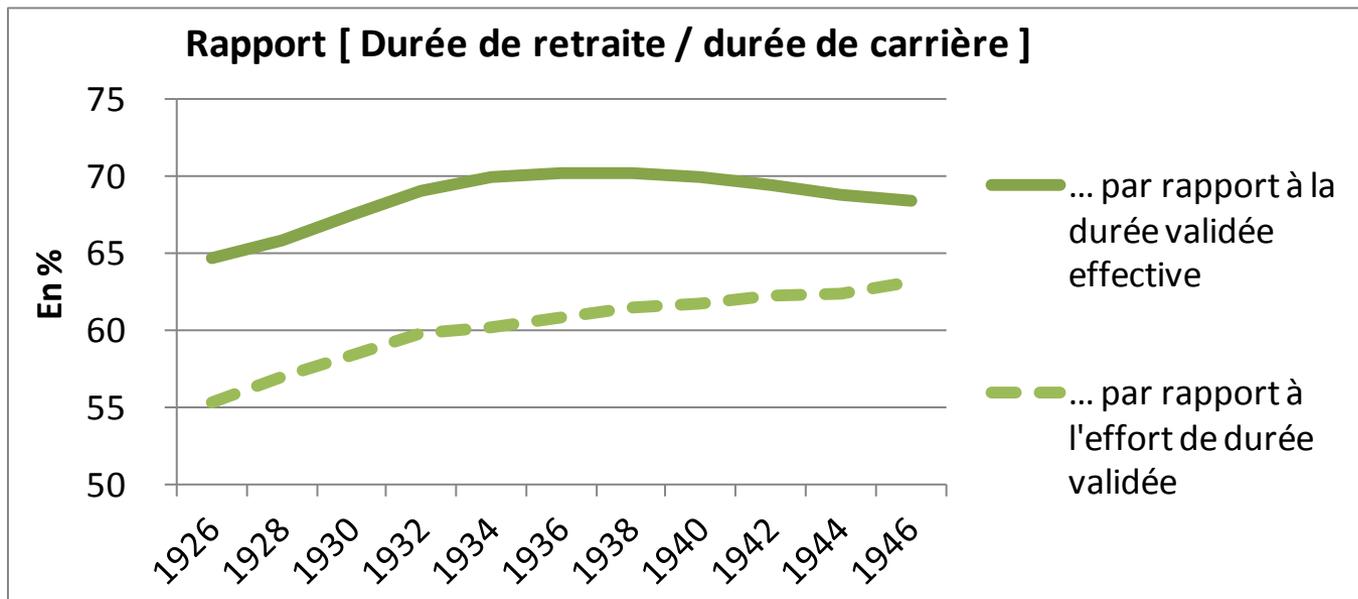
L'effort de durée de carrière (2/2)



Le ratio durée retraite/durée carrière (1/2)

Quel diagnostic sur les écarts entre générations ?

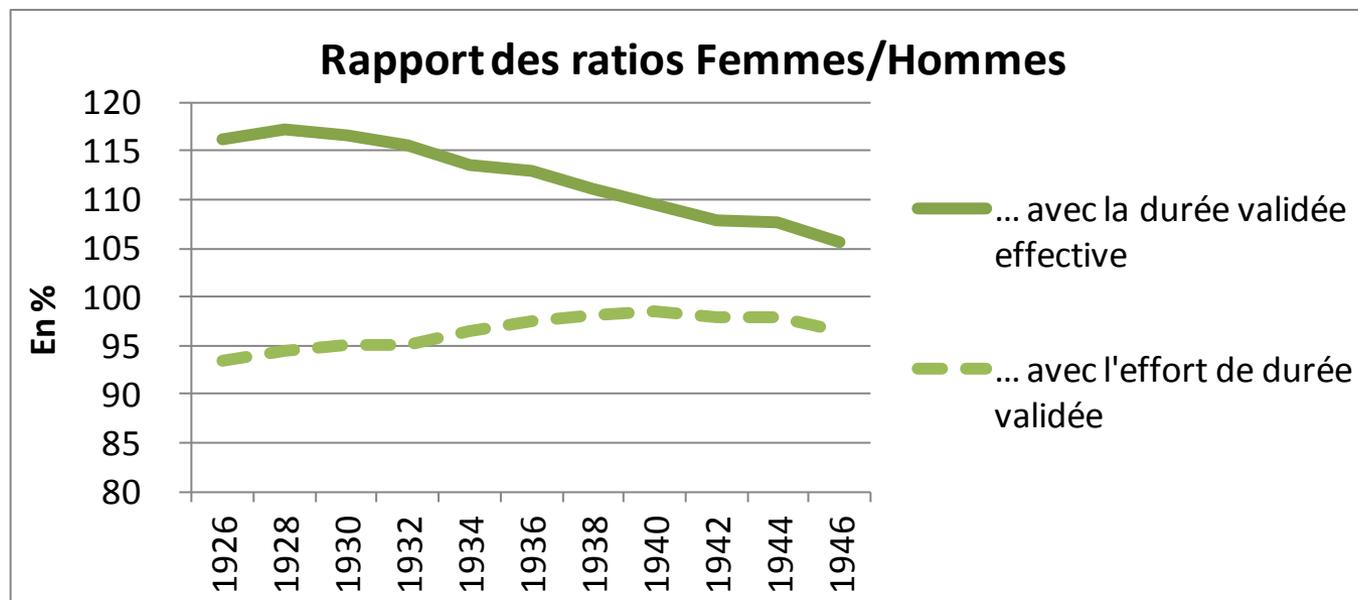
- Une **évolution divergente** des indicateurs entre les générations 1936 et 1946 :
 - La durée de carrière s'accroît proportionnellement plus vite que la durée de retraite \Rightarrow diminution du ratio durée de retraite / durée de carrière
 - ... mais l'effort de durée de carrière croît moins vite \Rightarrow augmentation du ratio



Le ratio durée retraite/durée carrière (2/2)

Quel diagnostic sur les écarts femmes / hommes ?

- Une interprétation inverse des écarts et de leur évolution :
 - La durée de carrière se rapproche entre femmes et hommes
 - Les efforts de durée de carrière s'écartent, puis se rapprochent



Conclusion sur les durées de carrière

- Notion d'effort de durée de carrière :
 - Prend en compte les éventuelles contreparties en termes de pension d'une carrière plus longue
 - Permet d'interpréter plus facilement en termes d'équité le ratio durée de retraite/effort de durée de carrière
 - Mais plus complexe
- Quelques limites de l'étude :
 - Ne prend pas en compte la décote et la surcote
 - Pas de traitement spécifique pour les régimes complémentaires

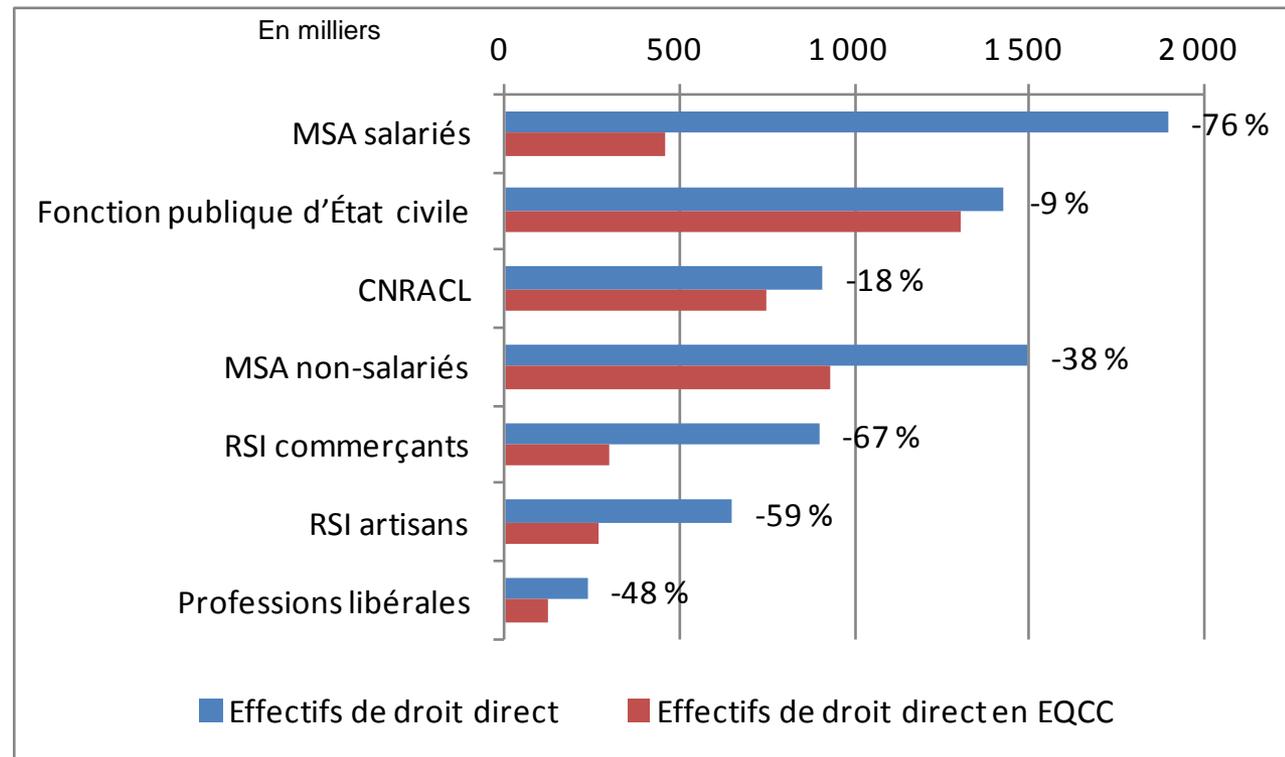
Pour aller plus loin :

La notion « d'équivalent carrière complète » (EQCC)

- Les « **effectifs de retraités en équivalent carrière complète** » : effectifs de chaque régime de base pondérés par leur coefficient de proratisation
- Les « **montants de pension en équivalent carrière complète** » :
montant EQCC = montant / coefficient de proratisation
(se rapproche de la notion de « retraite pleine », sauf qu'on ne corrige pas ici de la décote et de la surcote)

Effectifs en EQCC

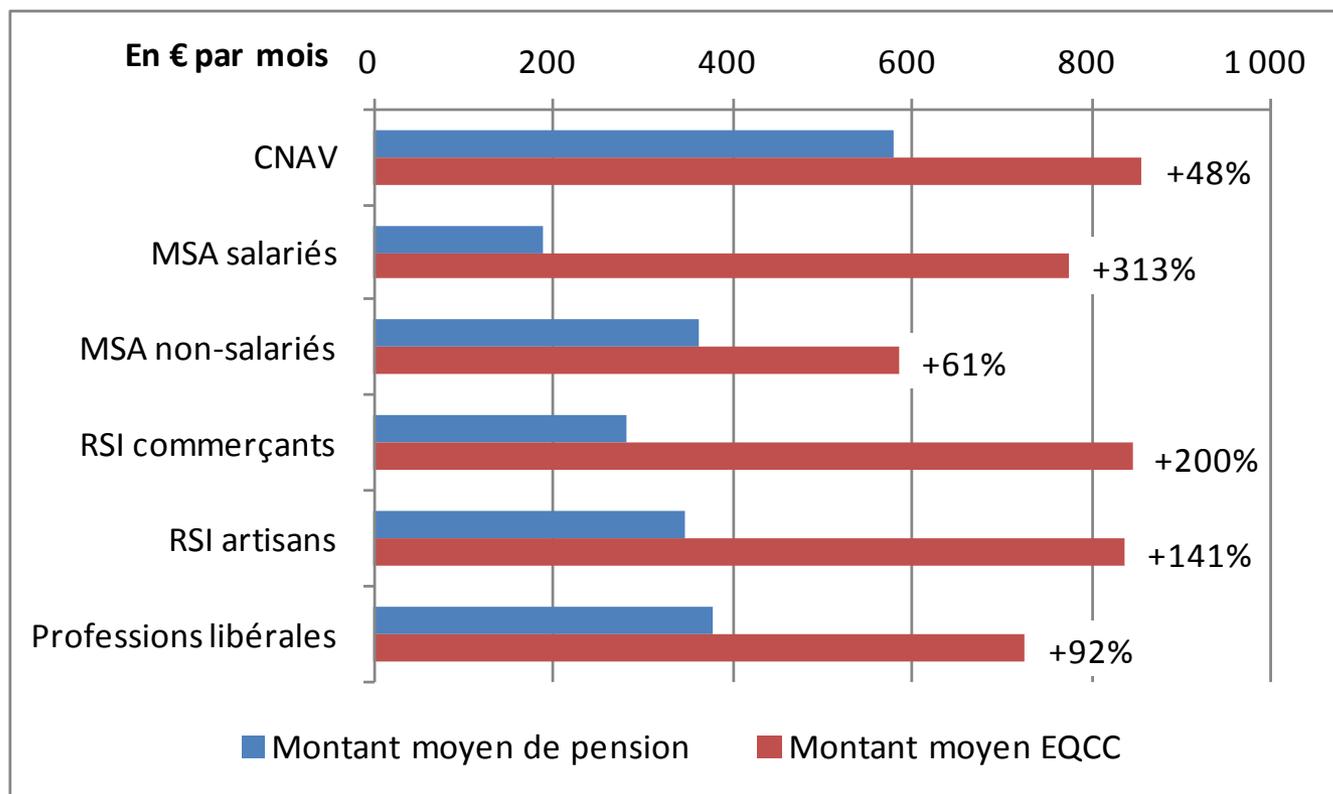
- **15,2 millions** de retraités de droit direct tous régimes de base fin 2012
- Mais **13,4 millions** de retraités de droit direct en EQCC



- Écart entre effectifs et effectifs en EQCC variable selon les régimes

Pensions en EQCC

- Le montant moyen de pension tous régimes de base fin 2012 est de **727 euros**, mais de **1 123 euros en EQCC**



Merci de votre attention